

INTEGRER LES ASPECTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES DE LA TRANSACTION



PARTICIPANT(S) :

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle ou en cours de formation dans le domaine commercial, juridique et économique.

ORGANISATION :

Durée : 28 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en droit de l'Immobilier.

ELIGIBILITE :

CPF 235 467

Module 1 de la Certification :

Commercialisation, vente et location de biens immobiliers.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin - CS 31996 -

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Appréhender le code de déontologie et son impact sur l'exercice de la profession.
- Adopter une pratique en adéquation avec la réglementation.
- Informer sur les autorisations en matière d'urbanisme.
- Renseigner sur la fiscalité immobilière.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion. L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de mises en situation.

CONTENU DU PROGRAMME

LA DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE.

La loi HOGUET et les professionnels de l'immobilier.

Présentation de la loi ALUR et du code de déontologie professionnelle.

Les cartes professionnelles et d'habilitation.

L'obligation de formation continue.

La lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme (TRACFIN.)

LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.

L'affichage des honoraires.

L'information précontractuelle.

La médiation immobilière.

La protection des données personnelles.

LES DIAGNOSTICS.

Le Dossier de Diagnostic Technique et ses composantes.

Les informations et diagnostics liés à une transaction en copropriété.

L'URBANISME.

Le focus sur la loi ELAN.

Le Plan Local d'Urbanisme.

Le permis de construire.

La déclaration de travaux.

Les servitudes.

LA FISCALITE DU PROPRIETAIRE OCCUPANT.

La fiscalité liée à l'acquisition d'un bien.

La Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie.

La taxe d'habitation.

Les plus-values.

L'Impôt sur la Fortune Immobilière.